

# INTRODUCTION

Diverses enquêtes montrent que le stress au travail devient un problème prégnant susceptible d'altérer la santé des personnes mais également d'impacter la performance des entreprises.

Au-delà des situations de stress, on évoque de plus en plus les risques psychosociaux. Ce concept englobe tous les contextes de travail qui conduisent à des formes variées de manifestations individuelles et collectives de mal-être et/ou à des pathologies physiques ou psychiques.

L'actualité récente montre que les entreprises doivent se saisir du sujet, non pas parce qu'elles sont en crise sur ce point mais pour mieux connaître les risques psychosociaux et mettre en place des actions de prévention.



## RAPPEL

- Depuis 1991 : l'entreprise doit évaluer les risques pour la sécurité et la santé physique et mentale de tous ses salariés.
- Juillet 2008 : accord national interprofessionnel sur le stress, étendu en avril 2009.
- Octobre 2009 : plan stress lancé par le Ministre du travail, pour les entreprises de 1 000 salariés.
- Mars 2010 : accord national interprofessionnel sur le harcèlement et la violence au travail, étendu en juillet 2010.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE D'IDENTIFICATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

?

Mon entreprise est-elle concernée par ce risque ?

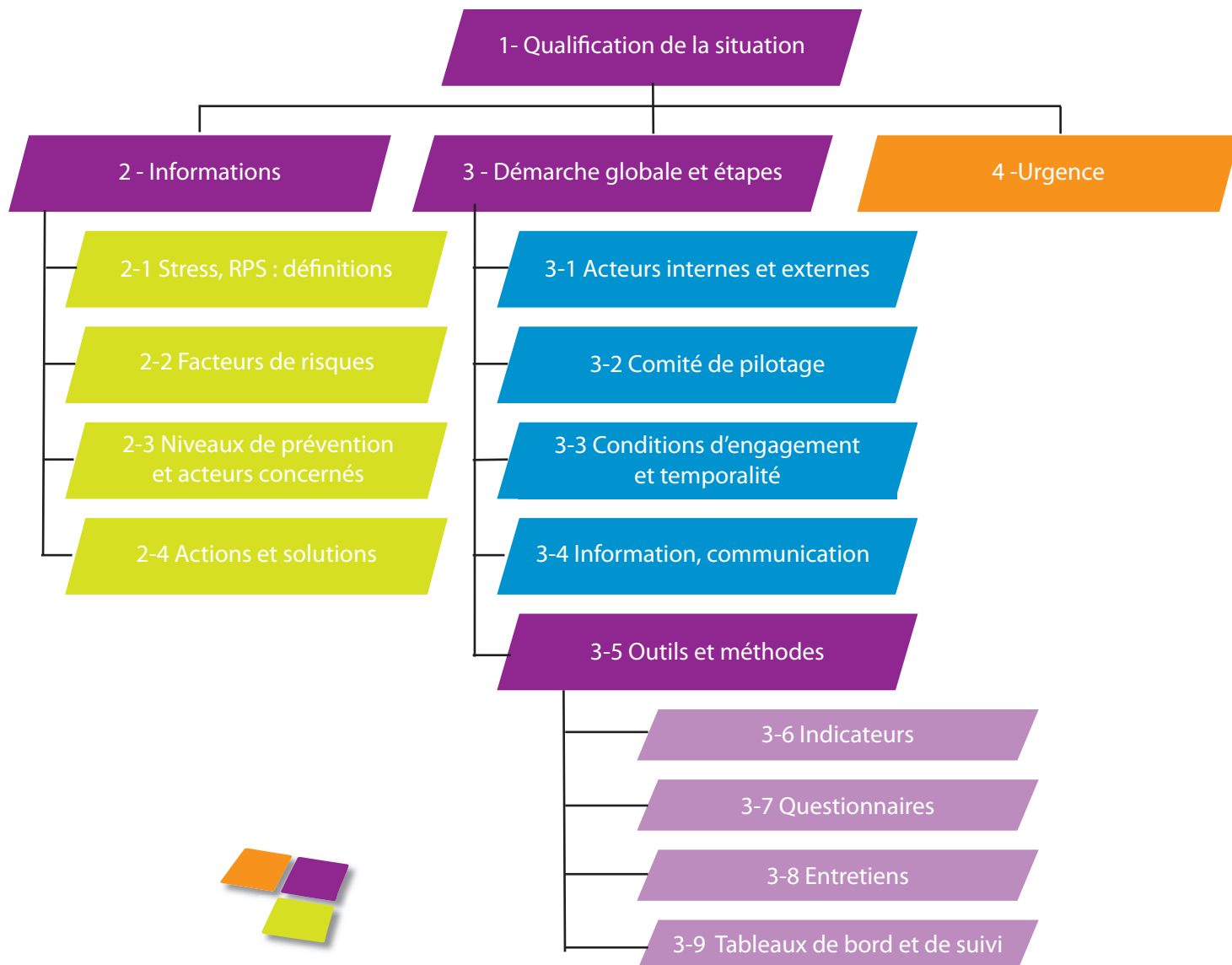
Comment détecter des situations de stress ?

Quels repères pour agir ?

Peut-on mener cette démarche en interne ?

*L'ARACT et la CARSAT de la région Centre  
proposent aux entreprises des fiches pratiques  
pour mener cette démarche de prévention.*

## L'ARCHITECTURE DES FICHES EST LA SUIVANTE :



Vous trouverez dans ce document des fiches pour :

- se repérer dans l'action
- agir en situation d'urgence
- mieux connaître les risques psychosociaux
- être en mesure de piloter et organiser la démarche
- choisir et utiliser des outils adaptés à votre situation

Il ne s'agit pas de donner un mode d'emploi mais d'alerter sur le rôle des acteurs et les conditions nécessaires à la réussite d'une démarche de prévention.

Ces fiches pratiques n'ont pas la prétention de couvrir l'ensemble du champ des risques psychosociaux. Elles se complètent et fournissent une première approche pour l'entreprise désireuse de s'engager dans une démarche ou souhaitant affiner ses connaissances du sujet. Chacun pourra donc s'y référer selon ses besoins.

Ces fiches sont illustrées par des exemples d'entreprises ayant mis en place des démarches de prévention des risques psychosociaux. Des points de vigilance tirés de ces expériences sont proposés.

### Pour aller plus loin :

[www.anact.fr](http://www.anact.fr)  
[www.carsat-centre.fr](http://www.carsat-centre.fr)  
[www.centre.aract.fr](http://www.centre.aract.fr)  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)  
[www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)